



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 janvier 2023 DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Luc MARLE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent.e.s :

- M. André LABARTHE (excusé)
- Mme Laurence DUPRIEZ

13 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION/TRANSFORMATION DU BÂTIMENT « LA FRICHE »

Dans le cadre de la réhabilitation, transformation du bâtiment « La Friche », la Mairie d'Oloron Sainte-Marie a lancé une procédure pour retenir un maître d'œuvre.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociations en vertu des articles R.2124-3, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

Le montant prévisionnel de la prestation de maîtrise d'œuvre a été évalué à 210 000 € HT (mission de base, SSI, Synthèse) pour un montant estimatif de travaux de 2 100 000 € HT.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 28 septembre 2022.

49 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 28 octobre 2022 à 10h.

Le nombre de candidatures reçues est de 13.

Sur la base du rapport d'analyse des candidatures, une commission technique s'est réunie le 09 novembre 2022 pour le choix des 3 prestataires, et a arrêté la liste des 3 candidats admis à concourir, à savoir :

- C+2B ARCHITECTURE (31400 TOULOUSE)
- THAL ARCHITECTURE (64000 PAU)
- COLLECTIF ENCORE (64270 LABASTIDE VILLEFRANCHE)

Ces 3 candidats ont travaillé sur le projet du 14 novembre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022 à 12h.

Une commission technique s'est réunie le 09 janvier 2023 pour auditionner les candidats et engager des négociations, conformément au Règlement de Consultation, sur les thèmes suivants :

- Les choix d'organisation spatiale en réponse au programme,
- Le descriptif et explication des choix volumétriques proposés,
- Le traitement des ambiances, la gestion de la lumière, les matériaux,
- Le descriptif et justificatif des choix techniques, en particulier phonique, climatique et la démonstration de leur maîtrise,
- Adéquation des intentions à un budget de travaux raisonné,
- Planning études.

L'analyse des offres s'est effectuée à l'égard des critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Sur 100 points :

1. Coût des honoraires : **40 points.**
2. Qualité et pertinence de la note méthodologique et prospective proposée et planning des études développé : **30 points.**
3. Organisation spatiale interne et planche d'expression libre sur les ambiances, matériaux que l'équipe de maîtrise d'œuvre se propose de mettre en œuvre : **30 points.**

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 16 janvier 2023, a donné un avis favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet **COLLECTIF ENCORE** pour un montant de **236 960 € HT** (mission de base + SSI + Mission complémentaire sur l'utilisation de bois circuit court).

Au regard de l'analyse des offres et conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 janvier 2023, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, à :

- L'agence COLLECTIF ENCORE

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2023, en section d'investissement,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 27 janvier 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 31/01/2023



Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230127-DEL_23_01_27_13-DE